



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06.10.2025
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Géraldine LARDENNOIS, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Cyrille FREMINET, Dominique SERVAIS, Salvador-Jean LUDENA, Sylvy HAUFF, Pauline LACLEF, Audrey de FORNEL, Jérôme DUVERNOY, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Roch DOSSOU, Dominique JAILLON, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 4

Frédérique RAVEAU a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Marc TIMSIT a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
Loïc FLICHY a donné pouvoir à Dominique JAILLON

Absents : 1

Jean-Michel RAGUENES

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

Ordre du Jour :

1. Création du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - CLSPD
2. Adoption décision modificative n°2/2025 – Budget principal
3. Création tarification occupation du domaine public - dépôt sauvage
4. Participation de la commune de Rennemoulin aux frais de fonctionnement scolaire – année 2024
5. Avis préalable concernant le projet d'augmentation de capacité de la crèche « Le Cocon » gérée par le groupe La Maison Bleue
6. Subventions exceptionnelles Trophée Forum des Associations 2025
7. Modification du règlement de fonctionnement de l'école municipale des sports
8. Acquisition de la parcelle AK78 appartenant à l'Etat
9. Rapport d'activités 2024 – VGP
10. Rapport d'activités 2024 - Sibano

Marc TOURELLE

Bienvenue, je vous propose de démarrer notre séance du conseil municipal en vous souhaitant la bienvenue. Bienvenue à ceux qui sont venus nous voir et à ceux qui nous regardent depuis les réseaux.

(M. le Maire donne lecture des pouvoirs)

INFORMATIONS GENERALES**Marc TOURELLE**

Comme informations générales, il y a principalement la belle manifestation d'hier. Je voudrais remercier Dominique Servais et les services communication et culture pour cette 10^{ème} édition des Rencontres du livre. Tu veux en dire un petit mot, Dominique ?

Dominique SERVAIS

Bonsoir à tous. En effet, hier nous avons eu la 10^{ème} édition des Rencontres du livre. Cela s'est très bien passé, nous avons eu un record d'affluence, beaucoup plus de monde que les autres années, les auteurs étaient à la hauteur et très appréciés du public. Un autre phénomène a été vraiment très remarqué : nous avons fait 50 % de ventes de livres en plus par rapport à l'année dernière. C'est exceptionnel parce qu'il est vrai que, malheureusement, les gens lisent de moins en moins. Et là, les Noiséens ont vraiment apprécié, je pense que tout le monde a certainement passé une très bonne journée hier et nous recommencerons l'année prochaine, bien sûr.

Marc TOURELLE

Très bien, merci beaucoup Dominique et merci à ceux qui ont animé la journée et les débats. Il y a aussi Octobre rose, je te laisse à nouveau la parole.

Dominique SERVAIS

Tout le mois d'octobre, comme l'année dernière, nous avons collaboré avec Aidons la recherche, qui est l'association présidée par le Docteur Philippe Dompeyre. Tout au long du mois, l'association et nos deux communes de Noisy-le-Roi et Bailly organisent des événements pour l'association qui reverse intégralement à l'institut Curie pour la recherche contre le cancer du sein. Nous vous invitons donc à participer à tous les événements, le plus possible en tout cas. Et à Noisy-le-Roi, notre soirée sera samedi prochain, le 11 octobre aux anciennes écuries. Nous allons lancer l'élection de Miss Noisy-le-Roi, c'est une grande première, suite à l'élection de Miss Yvelines qui a été faite pour Aidons la recherche également afin de récolter des dons. Nous espérons aussi récolter le plus de dons possibles lors de cette soirée.

Marc TOURELLE

Et le mois de novembre ne sera pas en reste non plus, puisqu'il y a notre 4^{ème} édition du Festival de la guitare. Et le week-end d'après, nous recevrons une délégation d'Angleterre de la ville de Biggleswade.

LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DEPUIS LE 30 JUIN 2025

DEC2025-04-039 Tarifs péri et extra Scolaires 2025-2026

DEC-2025-05-047 Convention CAUE Le Cèdre

DEC2025-05-050 Contrat de location, de services de transport de flux monétique et de maintenance

DEC2025-05-052 Contrat entretien bacs à graisse

DEC2025-05-053 Assistance MO chauffage

DEC2025-06-055 Convention partenariat Festhéa

DEC2025-06-056 Attribution MP 2025-003 Le Mag

DEC2025-06-058 Attribution MP 2024-003 MO

DEC2025-06-059 Avenant n°1 RC

DEC2025-06-060 Convention relative à l'octroi d'une subvention dans le cadre du fonds d'appui pour des territoires innovants séniors

DEC2025-06-061 Attribution bouches et poteaux incendie

DEC2025-07-062 Convention Noisy BD
DEC2025-07-063 Contrat Logiciel de gestion et traitement des courriers
DEC2025-07-064 Services gamme GESCIME
DEC2025-07-065 Bail professionnel Dr Corbille
DEC2025-07-066 Attribution MP maîtrise d'œuvre cours oasis
DEC2025-07-067 Avenant n°1 Marche n.2024-007 Lot 6 Aménagement salle associative Jacques Moreau
DEC2025-08-068 Recours gracieux DP Montgolfier ENJEA Avocats
DEC2025-08-069 Recours gracieux PLU ENJEA Avocats
DEC2025-08-070 Attribution mission de MOE lot 7 quartier Montgolfier
DEC2025-08-071 Convention Mme Coelho – psychologue
DEC2025-09-073 Demande de subvention Soutien régional à l'acquisition de matériels sportifs, Esportifs ou Parasportifs
DEC-2025-09-075 Amendes de police
DEC-2025-09-078 Décision demande de subvention maires bâtisseurs

Marc TOURELLE

Concernant les décisions qui ont été communiquées, y a-t-il des questions ?

Michel BOISRAME

La première concerne les tarifs des services péri et extrascolaires et scolaires, 2025 et 2026, il est marqué que l'on devrait avoir les documents annexés et je ne les ai pas trouvés.

Marie-Hélène HUCHET

Ils ne sont pas annexés et ne sont pas joints aux décisions. Comme ce sont des tarifs, c'est une décision qui a été prise au mois d'avril, vous les avez sur le site de la mairie et sur le portail Familles.

Magali PRADEL

Vous pouvez nous les envoyer ou faut-il qu'on les cherche tout seul ?

Marc TOURELLE

Pour simplifier, nous allons l'envoyer.

Michel BOISRAME

La question suivante concerne l'attribution du marché public, maîtrise d'œuvre urbaine des paysages du quartier Montgolfier. Quels exercices sont concernés et que comprend ce contrat ?

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Comme cela est écrit, c'est un contrat de maîtrise d'œuvre, la mairie est maître d'œuvre de ce que l'on appelle l'équipement urbain et paysager pour tout le quartier Montgolfier. C'est quelque chose qui est directement lié au PUP, le plan d'urbanisation partenarial. Et c'est donc la façon dont on confie, pendant toutes ces années, au moins 5 ans, le travail des VRD, du paysage, etc., dans les parties qui sont du ressort de la ville.

Marc TOURELLE

Merci, Guy.

Magali PRADEL

J'ai une question complémentaire. Dans l'appel d'offres de mercredi dernier, nous avons parlé de 4 millions à la charge de la commune. Or, dans le PUP, j'avais compris que ce n'étaient pas 4 millions mais moins. En fait, combien y a-t-il à la charge de la commune ? Qui sont financés comment ?

Guy TURQUET de BEAUREGARD

On mélange là deux choses. Il y a deux assistances à maîtrise d'ouvrage, le travail que doit faire la mairie pour ce qui concerne les parties du ressort de la ville pour ce quartier : les VRD, les voies, l'énergie, etc., tout ce travail est du ressort du PUP. Il y a un deuxième aspect pour la ville qui crée ce

quartier qui est d'avoir ce que l'on appelle un OPCI, c'est-à-dire ordonnancement, planification, coordination interentreprises. C'est un travail entre les huit partenaires qui sont sur ce quartier, tous les promoteurs, plus la ville, pour pouvoir, pendant cinq ou sept ans, construire véritablement ce quartier sous tous ses aspects. L'ordonnancement signifie ce qu'il faut faire comme travaux et dans quel ordre, la planification c'est comment on les planifie et, bien entendu, il faut les coordonner. C'est ce que l'on disait l'autre jour en CAO, c'est ce que l'on appelle à tort un suivi de chantier. C'est un très gros travail et nous l'avons estimé à peu près à 100 jours par an, 800 € x 5 ans, vous avez le montant indiqué.

Magali PRADEL

Certes, mais pendant la séance d'appel d'offres de mercredi, il a bien été expliqué que le contrat à la charge de la municipalité est de 4 millions.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Tout à fait, parce que vous imaginez bien que la ville n'a pas, dans ses équipes administratives permanentes, les compétences nécessaires pour créer en permanence des quartiers pareils. Il s'agit donc de se doter d'une compétence, ce qui est le but du CAO, le comité d'appel d'offres, de mercredi dernier.

Magali PRADEL

Et les 4 millions sont financés comment par la ville ?

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Ce n'est pas moi qui paye, je vais demander à Géraldine pour savoir comment elle le finance (*rires*).

Marc TOURELLE

Il y a un certain nombre de frais qui sont liés à cette...

Magali PRADEL

Non, les 4 millions qui sont à la charge de la ville, qui sont les travaux qui seront à la charge de la ville, je demande comment ils seront financés.

Patrick KOEBERLE

Lors du marché dont nous avons discuté mercredi dernier, je crois, dont j'ai présidé la séance, nous parlions de 400 000 € et pas de 4 millions.

Magali PRADEL

La société qui a fait l'étude a rappelé que pour la municipalité le projet Montgolfier avait une partie qui était à sa charge, qui est de 4 millions.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

On confond le PUP qui est de 6,4 millions...

Magali PRADEL

Il y a beaucoup de chiffres, alors effectivement entre le PUP, ce qui est à notre charge, cela fait beaucoup de chiffres et beaucoup de gros chiffres.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Le PUP n'est pas à notre charge, il est à la charge des promoteurs qui payent 6,4 millions...

Magali PRADEL

Une quote-part.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Oui, une quote-part, bien sûr parce qu'il y a effectivement une part qui est payée par la ville. Mais s'agissant du PUP lui-même, la somme que recevra la municipalité sera de 6,4 millions.

Magali PRADEL

D'accord, sur ces 6,4 millions, on déduit ce qui sera financé par les promoteurs.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Les promoteurs financent 6,4 millions.

Michel BOISRAME

Ils financent quand même sur 9,5 millions.

Magali PRADEL

Nous avions compté 3 millions à la charge de la ville mercredi et c'est passé à 4.

Marc TOURELLE

Je vais intervenir parce qu'on lance des chiffres à droite, à gauche. Cela rejoint une discussion que nous avons très souvent, tu réclames un bilan qui n'est pas prêt à l'heure actuelle. Pourquoi ? Parce qu'il faut consolider un certain nombre de choses, le PUP, et tous les financements de subventions sur lesquels nous travaillons et que, bien évidemment, nous allons chercher. L'objectif étant de financer le moins possible par la ville. Mais avancer un chiffre aujourd'hui n'a pas de sens puisque les dossiers ne sont pas finalisés, ce travail est en cours.

Je rappelle que nous avons engagé une personne pour s'occuper spécifiquement d'aller chercher des subventions, laissons donc ce travail se faire et le bilan sera fait lorsqu'il sera fait. Mais dire aujourd'hui 4 millions, 9 millions n'a pas de sens. Il y a des dépenses à gauche, tu en as rappelé un certain nombre, il y a des recettes à droite, pour le moment ce n'est pas consolidé. Ce serait donc complètement farfelu de vouloir donner des chiffres et un bilan avant même que les choses ne soient faites.

Magali PRADEL

Enfin, nous avons quand même été capables de faire un état pour le PUP, je vois juste que l'on est en train de dire que vous n'êtes pas capables de faire un état pour dire ce qui sera globalement à la charge de la ville.

Marc TOURELLE

J'ai répondu à la question.

Catherine DOTTARELLI

Cela ne va pas te plaire parce que je rebondis là-dessus. Ce qui m'interroge et m'interpelle, c'est que les projections et les prospections ne sont pas encore finalisées et à quel moment doit démarrer le projet ?

Marc TOURELLE

Le projet démarre.

Catherine DOTTARELLI

Et nous sommes quand même encore dans l'expectative sur la projection.

Marc TOURELLE

Nous sommes là pour poser des questions par rapport aux décisions, s'il y en a d'autres, je les prends.

Catherine DOTTARELLI

C'est un rebondissement sur les décisions c'est une question de communication et de transparence.

Marc TOURELLE

Oui, mais je viens d'y répondre, je ne vais pas donner trois fois la même réponse.

Magali PRADEL

J'ai d'autres questions. Tu dis que le projet va commencer, or, il y a un certain nombre de recours sur le PLU, ce serait bien d'indiquer à tout le conseil combien il y a de recours au niveau du PLU. J'ai vu dans les décisions que nous avons des recours à un certain nombre d'avocats, combien y a-t-il donc de recours sur le PLU ? Et est-ce à la suite de l'épuisement de tous les recours que les travaux commenceront ? Y a-t-il des clauses suspensives, ou pas ?

Marc TOURELLE

C'est moi qui mène les débats dans ce conseil municipal, je répondrai donc aux questions tout à l'heure. Tu m'as demandé si je ferai une information sur les recours, je la ferai, mais nous parlons là des décisions. Je porterai une information sur les recours tout à l'heure, ne mélangeons pas les choses, faisons un travail cohérent, nous parlons des décisions, je vous écoute.

Michel BOISRAME

Je pense que c'est juste une histoire de copié-collé qui n'a pas été bien fait, c'est la « convention de partenariat dans le cadre de la manifestation Noisy BD », cela ne se passe pas le 30 novembre 2024.

Marc TOURELLE

Merci de le préciser.

Michel BOISRAME

Cela concerne le marché public « mission de maître d'œuvre pour la transformation de cours d'école en cours oasis », qu'est-ce qu'une cour oasis ?

Marc TOURELLE

C'est la désartificialisation des cours d'école.

Michel BOISRAME

Comment cela va-t-il se passer et qui la fait ?

Marie-Hélène HUCHET

Il a été décidé de végétaliser les cours de l'école du Cèdre et de l'école Jules Verne et toutes ces opérations s'appellent des « cours oasis. » C'est-à-dire qu'elle doit être complètement refaite, il y aura des plantations, des circuits, des jeux, pour apaiser les cours d'école et éviter qu'elles soient des puits de chaleur. Les travaux ont déjà commencé avec des recherches, des esquisses, nous avons deux AMO, une pour chaque école. Ensuite, des esquisses seront validées, en partenariat avec les directrices d'école, les parents d'élèves et les enfants parce qu'ils ont travaillé dessus avec le CAIE en fin d'année scolaire, et les travaux seront faits en juillet et août.

Michel BOISRAME

Il n'y aura pas d'eau ? L'un des deux AMO s'appelle Urban Water. Il n'y aura pas de fontaine, par exemple ?

Marie-Hélène HUCHET

Non, ce sont des noues.

Marc TOURELLE

L'idée est, à la fois de désartificialiser, donc de créer des îlots de fraîcheur, et en même temps de déconnecter les eaux pluviales pour qu'elles n'ailent pas dans les stations d'épuration. Il y a beaucoup de projets en cours actuellement dans les communes. Pour plusieurs raisons, d'abord parce qu'en termes d'adaptation au changement climatique, ce sont de bons travaux et par ailleurs, ce sont des travaux fortement financés actuellement par l'Agence de l'eau, il vaut donc mieux les faire tant qu'il y a des financements.

André BLUZE

Et parmi les trois sociétés, pourquoi a-t-on donné les travaux deux fois à la même société et pourquoi pas la troisième ?

Marc TOURELLE

Je n'ai pas compris, peux-tu répéter ?

André BLUZE

Pour les cours oasis, nous avons donné les travaux deux fois à Urban Water et il y a trois lots et le troisième lot c'est une autre société. Pourquoi a-t-on choisi l'autre société ?

Marc TOURELLE

Parce qu'il y a trois lots.

André BLUZE

Oui, mais pourquoi n'a-t-on pas fait une globalité sur les trois ?

Marc TOURELLE

Pourquoi n'a-t-on pas fait un seul lot ? Parce que ce sont trois spécificités différentes, c'est la règle des marchés, on alloue, ou pas, ça dépend. Et pour chaque type de travaux, c'est intéressant de voir des spécialistes. Marie-Hélène ?

Marie-Hélène HUCHET

Si je peux me permettre, il y a deux lots, un sur chaque école. C'est-à-dire qu'Urban Water a répondu pour une école, chacun à sa spécialité et l'école Jules Verne est trop compliquée, c'est donc Urban Water qui a répondu.

Christophe MOLINSKI

L'école Jules Verne a trois niveaux et la même société ne faisait pas la même chose.

Michel BOISRAME

Cela concerne l'aménagement de la salle Jacques Moreau, qu'appelez-vous un « sol souple » ? Il y a un changement de sol qui n'était pas prévu.

Christophe MOLINSKI

C'est Marc Timsit qui s'en occupe mais comme il n'est pas là je vais essayer de pallier. Il n'y a pas de changement de sol, en fait il n'y en avait pas, elle est livrée brut.

Marc TOURELLE

J'ai la réponse puisque j'y suis allé, c'est une question de couleur du sol, tout simplement. Parce que c'était le basique et cela ne correspondait pas aux nécessités de l'emplacement.

Michel BOISRAME

J'ai une dernière question sur la « sollicitation d'une demande de subvention auprès du Fonds vert pour le financement du quartier Montgolfier ». Vous sollicitez une subvention de 2 247 000 €, je trouve cela très bien, en revanche je voudrais savoir comment cette somme est calculée. Parce que je suis allé chercher un peu et je ne parviens pas aux mêmes chiffres.

Marc TOURELLE

Je ne pense pas que l'on va pouvoir donner la réponse ce soir, mais nous allons questionner les services sur le montant exact et on te donnera la réponse.

Michel BOISRAME

Parce qu'avec le fait que nous soyons une commune carencée, nous n'avons pas le droit à toutes les aides, nous n'en avons que sur les logements sociaux.

Marc TOURELLE

Nous apporterons une réponse sur le mode de calcul.

Magali PRADEL

J'ai un dernier commentaire, je ne confonds pas entre 400 000 € et 4 millions d'euros, je demande juste l'éclaircissement entre 3 et 4 millions à la charge de la commune.

Marc TOURELLE

Très bien, merci.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2025**Marc TOURELLE**

Concernant l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, nous vous avons fait un nouvel envoi aujourd'hui. Il y avait deux erreurs, une erreur sur la forme et une erreur sur le fond puisque nous avions tout simplement oublié de compter une abstention sur une délibération. Et concernant la forme, Maud ?

Maud LALOUE

C'est par rapport à l'annonce de la délibération, avec les débats qui suivent derrière qui ne correspondaient pas. Nous avons donc remis la délibération et les débats en ordre.

Marc TOURELLE

Merci, le reste étant inchangé. Y a-t-il des questions, des commentaires ?

André BLUZE

Étant absent à ce conseil, je ne voterai pas l'approbation du PV.

Marc TOURELLE

Très bien. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Nous allons donc rentrer dans le vif du sujet concernant l'ordre du jour.

Approuvée à la majorité (1 abstention : André BLUZE)

CREATION DU COMITE LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – CLSPD

VU le Code de la Sécurité Intérieur, article L132-1 et suivants, notamment l'article L132-4 ;
CONSIDÉRANT que la commune de Noisy-le-Roi a l'obligation de créer un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ;

CONSIDÉRANT les actions de prévention mises en œuvre auprès des publics vulnérables et des jeunes depuis plusieurs années par la commune, notamment les sensibilisations à la cyberdélinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté, il s'avère que la création d'un CLSPD n'est que la résultante des actions déjà menées et la coordination des différents partenariats ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

- 1) **DÉCIDE DE CRÉER** un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer les actes à intervenir et les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Marc TOURELLE

La création et l'organisation de ce comité sont une obligation légale que nous assurons par cette délibération. Qu'est-ce qu'un CLSPD ? C'est une instance de concertation locale et partenariale que je préside et qui vise à :

- Favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et les organismes publics et privés ;
- Définir des objectifs pour la préservation de la sécurité et la tranquillité ;
- Etre consulté sur la définition et la mise en œuvre de l'évaluation des actions de prévention de la délinquance ;
- Piloter le diagnostic local de sécurité et ses actions ;
- Créer des groupes restreints ou thématiques.

En amont de cette création du CLSPD, j'ai réuni autour de la table lundi dernier les acteurs pressentis pour faire partie de ce comité. Il y a une variété d'acteurs mais tous concernés, de près ou de loin, par des questions de sécurité ou de prévention de la délinquance : des associations, bien évidemment les services de la ville, les copropriétés et un certain nombre d'acteurs locaux. La communauté éducative n'était pas présente, Monsieur le principal du collège était excusé. C'était une réunion pour faire connaissance, Madame la directrice de cabinet du préfet était présente pour apporter les éclairages et objectifs de l'État au travers de ce CLSPD. Nous avions également l'institution judiciaire puisque le substitut du procureur était également présent. L'un et l'autre nous ont donné, en quelque sorte, une feuille de route, même si c'est à nous de nous approprier ces choses-là.

Cela tombe bien car le matin même, le nouveau colonel du groupement de gendarmerie des Yvelines avait été installé, le préfet et le patron général hiérarchiquement au-dessus du colonel lui a donné un certain nombre de feuilles de route, avec des choses qui ont beaucoup trait aux stupéfiants. Pour ce qui nous concerne, il s'agira surtout de travailler autour de la prévention par rapport aux stupéfiants. Nous avons imaginé quelques groupes thématiques, l'un autour du logement puisqu'il y avait les bailleurs et les copropriétés, également celle de la sécurité routière, qui est un point important.

Après la création de ce CLSPD par délibération, nous allons réunir un certain nombre de groupes de travail, sur trois ou quatre thématiques. Et lorsqu'un travail de fond aura été mené par ces différents groupes de travail, nous procéderons à l'installation, probablement en janvier, du CLSPD.

C'est une obligation légale mais en même temps cela correspond vraiment à quelque chose d'important. C'est important en matière de prévention et de sécurité que de l'information passe et qu'il y ait de la concertation. Nous avons également des associations comme le club de football ou un certain nombre d'autres acteurs qui œuvrent auprès de la jeunesse, il est donc important que nous puissions également les avoir. C'est donc parti pour la création de ce CLSPD.

Y a-t-il des questions ?

Michel BOISRAME

Bien sûr, nous ne sommes pas contre le comité local de sécurité et de prévention de la délinquance, cependant, nous nous étonnons que les membres de l'opposition n'aient pas été consultés ni même conviés à la réunion de lancement de fin septembre, alors que tu avais dit au dernier CM, je te cite : « *Si vous souhaitez y être associés, cela ne me pose pas de problème d'organiser une petite réunion avec un ou une élu de l'opposition et un ou une élu de la majorité et les services. Si vous le souhaitez, j'organiserai une réunion à la rentrée pour définir ensemble les conditions si cela vous convient.* »

Marc TOURELLE

D'accord, c'est un oubli et je vous prie d'accepter mes excuses, parce que loin de moi l'idée d'écartier l'opposition de cette question qui est quand même primordiale. Il y avait des élus mais dont les délégations étaient concernées par ces choses-là, mais je te recevrai prochainement, ou les personnes qui sont intéressées. Il y aura un élu de l'opposition qui siégera au CLSPD, je prendrai attaché.

Magali était présente mais elle l'était au titre de sa copropriété, elle ne compte donc pas. Je ferai en sorte que l'opposition siège au sein de ce CLSPD et des groupes de travail.

Michel BOISRAME

Je te remercie.

Marc TOURELLE

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions, je mets donc aux voix la décision de créer ce conseil local de sécurité de prévention de la délinquance : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvée à l'unanimité

ADOPTION DECISION MODIFICATIVE N°2 2025 – BUDGET PRINCIPAL

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants et L1612-11 ;

VU la délibération n°2025-07-04-02 du 07 avril 2025 adoptant le Budget Primitif communal 2025 ;

VU la délibération n°2025-30-06-03 du 30 juin 2025 adoptant la décision modificative n°1 ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 22 septembre 2025 ;

CONSIDERANT les besoins d'ajustement du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2025 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget communal tel que détaillé en annexe et arrêté comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | | | | | | | | | | |
|----------------|---|--------------------------|--------------|--------------|---------------------|------|-------------------------------------|--------------------------|--------------|-----------------|---------------------|
| DÉPENSE | | | RECETTE | | | | | | | | |
| CHAP | LIBELLE | Crédits Votés (BP + RAR) | DM 1 | DM2 | Cumul Crédits Votés | CHAP | LIBELLE | Crédits Votés (BP + RAR) | DM 1 | DM2 | Cumul Crédits Votés |
| 011 | Charges à caractère général | 3 756 000,00 € | 60 000,00 € | - € | 3 816 000,00 € | 002 | Résultat reporté | 2 104 827,94 € | - € | - € | 2 104 827,94 € |
| 012 | Charges de personnel | 4 934 700,00 € | - € | - € | 4 934 700,00 € | 013 | Atténuation de charges | 40 000,00 € | - € | - € | 40 000,00 € |
| 014 | Atténuation de produits | 641 000,00 € | 20 046,00 € | -11 500,00 € | 649 546,00 € | 70 | Produits des services | 1 347 500,00 € | 12 500,00 € | - € | 1 360 000,00 € |
| 65 | Charges de gestion courante | 1 240 100,00 € | 17 504,00 € | 9 500,00 € | 1 267 104,00 € | 73 | Impôts et taxes (sauf 731) | 418 800,00 € | - € | - € | 418 800,00 € |
| 66 | Charges financières | 50 000,00 € | - € | - € | 50 000,00 € | 731 | Fiscalité locale | 7 956 400,00 € | - € | - € | 7 956 400,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 000,00 € | - € | 2 000,00 € | 3 000,00 € | 74 | Dotations et participations | 1 419 800,00 € | -23 831,00 € | - € | 1 395 969,00 € |
| 68 | Dotat° aux amortissements et provisions | 161 000,00 € | - € | - € | 161 000,00 € | 75 | Autres produits de gestion courante | 405 500,00 € | 50 000,00 € | - € | 455 500,00 € |
| 042 | Opération d'ordre | 1 410 000,00 € | - € | - € | 1 410 000,00 € | 76 | Produits financiers | - € | - € | - € | - € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 1 526 200,00 € | -58 881,00 € | - € | 1 467 319,00 € | 77 | Produits exceptionnels | 1 000,00 € | - € | - € | 1 000,00 € |
| | | | | | | 78 | Reprises amortissements | 1 000,00 € | - € | - € | 1 000,00 € |
| | | | | | | 042 | Opération d'ordre | 25 172,06 € | - € | - € | 25 172,06 € |
| | | | | | | | | | TOTAL | 13 720 000,00 € | 38 669,00 € |
| | | | | | | | | | | TOTAL | 13 758 669,00 € |
| | | | | | | | | | | | 13 758 669,00 € |

| INVESTISSEMENT | | | | | | | | | | | |
|--|--|--------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|------------------------------------|--------------------------|--------------|------------------------|---------------------|
| DÉPENSE | | | RECETTE | | | | | | | | |
| CHAP | LIBELLE | Crédits Votés (BP + RAR) | DM 1 | DM2 | Cumul Crédits Votés | CHAP | LIBELLE | Crédits Votés (BP + RAR) | DM 1 | DM2 | Cumul Crédits Votés |
| 001 | Résultat reporté | - € | - € | - € | - € | 001 | Résultat antérieur | 4 016 144,45 € | - € | - € | 4 016 144,45 € |
| 10 | Dotations et fonds propres | - € | 7 799,00 € | - € | 7 799,00 € | 021 | Virement de section à section | 1 526 200,00 € | -58 881,00 € | - € | 1 467 319,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 319 000,00 € | - € | - € | 319 000,00 € | 10 | Dotations et fonds propres | 590 669,31 € | - € | - € | 590 669,31 € |
| 21 | Hors opération - Immobilisations incorporelles | 40 000,00 € | - € | - € | 40 000,00 € | 13 | Subventions d'investissement | 147 164,00 € | - € | 0,00 € | 147 164,00 € |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 200 000,00 € | - € | - € | 200 000,00 € | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 15 000,00 € | - € | - € | 15 000,00 € |
| 21 | Autres immobilisations financières | 474 000,00 € | - € | - € | 474 000,00 € | 27 | Autres immobilisations financières | 474 000,00 € | - € | - € | 474 000,00 € |
| 040 | Opération d'ordre | 25 177,06 € | 1,02 € | - € | 25 172,06 € | 024 | Cessions patrimoine | - € | - € | - € | - € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 400 000,00 € | - € | - € | 400 000,00 € | 040 | Opération d'ordre | 1 410 000,00 € | - € | - € | 1 410 000,00 € |
| Opération 101 - Bâtiment | 696 289,50 € | - € | - € | - € | 696 289,50 € | 041 | Opérations patrimoniales | 400 000,00 € | - € | - € | 400 000,00 € |
| Opération 102 - Espaces verts | 85 000,00 € | - € | - € | - € | 85 000,00 € | | | | | | |
| Opération 103 - Informatique | 131 940,00 € | - € | - € | - € | 131 940,00 € | | | | | | |
| Opération 105 - Voirie | 240 000,00 € | - € | - € | - € | 240 000,00 € | | | | | | |
| Opération 107 - Urbanisme | 50 000,00 € | - € | - € | - € | 50 000,00 € | | | | | | |
| Opération 108 - Cimetière | 505 000,00 € | - € | - € | - € | 505 000,00 € | | | | | | |
| Opération 112 - Vidéo Protection | 30 000,00 € | - € | - € | - € | 30 000,00 € | | | | | | |
| Opération 116 - Éclairage public | 50 000,00 € | 10 000,00 € | - € | - € | 60 000,00 € | | | | | | |
| Opération 121 - Trx Eglise Saint Lubin | 130 000,00 € | 100 000,00 € | - € | - € | 230 000,00 € | | | | | | |
| Opération 123 - Circulations Douces | 590 000,00 € | - € | - € | - € | 590 000,00 € | | | | | | |
| Opération 124 - Quartier Montgolfier | - € | - € | 694 000,00 € | - € | 694 000,00 € | | | | | | |
| Opération 125 - Création CTM | 260 000,00 € | - € | - € | - € | 260 000,00 € | | | | | | |
| Opération 126 - Aménagt Locaux de la Poste | 30 000,00 € | 50 000,00 € | - € | - € | 80 000,00 € | | | | | | |
| Opération 127 - Aménagt Salle Moreau | 348 000,00 € | - € | - € | - € | 348 000,00 € | | | | | | |
| Opération 128 - Réfection cours d'écoles | 350 000,00 € | - € | - € | - € | 350 000,00 € | | | | | | |
| Opération 130 - Quartier du Parc | 235 000,00 € | - € | - € | - € | 235 000,00 € | | | | | | |
| Opération 211 - Bassin d'apprentissage | 194 000,00 € | - € | - € | - € | 194 000,00 € | | | | | | |
| Opération 512 - Petite Enfance | 10 000,00 € | - € | - € | - € | 10 000,00 € | | | | | | |
| Opération 513 - Scolaire / ALSH | 15 000,00 € | - € | - € | - € | 15 000,00 € | | | | | | |
| Opération 515 - Sports | 25 710,00 € | - € | - € | - € | 25 710,00 € | | | | | | |
| Restes à Réaliser 2024 | 2 005 889,44 € | - € | - € | - € | 2 005 889,44 € | Restes à Réaliser 2024 | 2 300 822,24 € | - € | - € | 2 300 822,24 € | |
| TOTAL | 7 440 000,00 € | 167 800,00 € | 694 000,00 € | 8 301 800,00 € | | TOTAL | 10 880 000,00 € | - 58 881,00 € | - € | 10 821 119,00 € | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 21 160 000,00 € | 205 469,00 € | 694 000,00 € | 22 060 469,00 € | | TOTAL GÉNÉRAL | 24 600 000,00 € | - 20 212,00 € | - € | 24 579 788,00 € | |

Marc TOURELLE

Je vais laisser la parole Géraldine pour l'adoption d'une décision modificative.

Géraldine LARDENNOIS

C'est une petite décision modificative, probablement la dernière pour le budget 2025, ensuite nous allons rentrer dans la phase préparatoire pour 2026.

Comme vous le savez, les décisions modificatives ont pour but d'ajuster notre budget par rapport à la réalité des opérations. Là, il est proposé une décision modificative en fonctionnement, pour un montant réparti entre :

- 2 000 € qui concernent une annulation d'anciens mandats et une demande de les émettre à nouveau au nom d'un nouveau débiteur ;
- Une cotisation pour le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées qui n'avait pas été bien budgétée, pour 9 500 €.

Soit un total de 11 500 €, qui est compensé — parce que vous savez qu'en fonctionnement nous devons être à l'équilibre — par une réduction de notre montant de FPIC que nous aurons à payer, car VGP va nous verser très prochainement — cela va d'ailleurs être voté demain au conseil communautaire — notre retour incitatif 2025. Cela nous permet donc d'assurer notre équilibre en fonctionnement.

Concernant l'investissement, nous avions voté un budget en suréquilibre, nous n'avons donc pas besoin d'équilibrer. Et nous tirons les conséquences de la décision dont nous avons parlé tout à l'heure n°58 sur la maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour le quartier Montgolfier. Nous inscrivons donc 694 000 € en investissement.

Marc TOURELLE

Merci Géraldine. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, je vais donc mettre aux voix cette décision modificative : qui est contre ? Quatre contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvée à la majorité, 4 contres : Magali PRADEL, Michel BOISRAME, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE

CREATION TARIFICATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DEPOT SAUVAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2125-1 et suivants ;

VU le Code de l'environnement, notamment l'article L.541-1-1 ;

VU les délibérations n° 2024-07-10-05 du 7 octobre 2024 portant création d'une tarification pour l'occupation du domaine public, n°2025-26-05-06 portant modification de la tarification ;

VU le Règlement de Collecte 2023 des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

VU l'avis de la commission Finances du 22 septembre 2025,

CONSIDÉRANT la présence de dépôts sauvages de toutes sortes sur la voie publique, malgré l'accès à plusieurs déchèteries (Buc et Bois d'Arcy), d'une déchèterie mobile tous les 3^e samedis du mois installée au centre technique et d'un service de collecte des déchets ménagers et encombrants sur la commune ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

1) CRÉE un tarif d'enlèvement de tout dépôt sauvage de déchets selon les modalités suivantes :

IV. Enlèvement de tout dépôt sauvage de déchet

| Dépôt sauvage | Unités | Tarifs applicables au 8 octobre 2025 |
|--|---------|--------------------------------------|
| Tout enlèvement de déchet faisant l'objet d'un dépôt sauvage | Forfait | 250 € |

| | | |
|--|------------|-------------|
| Supplément dès le 1 ^{er} kilogramme atteint | Kilogramme | 150 € |
| Déchet nécessitant un traitement spécifique | Coût réel | Sur facture |

- 2) DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 8 octobre 2025.
- 3) PRÉCISE qu'un titre de recette correspondant au coût d'enlèvement global sera émis à l'encontre de l'auteur des faits une fois celui-ci identifié.
- 4) DIT que les recettes correspondantes seront imputées au budget communal, à la nature 70323 (Redevance d'occupation du domaine public communal).

Marc TOURELLE

Je laisse la parole à Christophe.

Christophe MOLINSKI

Merci Marc. Cela concerne toujours la lutte contre l'incivisme, et notamment les dépôts sauvages sur la voie publique. Cette réflexion est donnée des PAV, les points d'apport volontaire, dans le cadre de la mission Quintinye. Plusieurs villes de Versailles Grand Parc souffrent des dépôts sauvages autour de ces PAV et également des dépôts sauvages tout court.

Une disposition nous permet, sur le territoire de Versailles Grand Parc, de pouvoir instaurer des sanctions dont l'avantage est qu'elles vont revenir dans le budget de la ville, contrairement à une contravention qui part dans le budget de l'État et nous revient ensuite de manière un peu détournée. Cela permettra, sur les dépôts sauvages présentant un volume inférieur à 2 m³, d'appliquer un forfait de 250 €, qui sera demandé par écrit à la personne concernée. Nous avons encore le cas aujourd'hui, il suffit d'aller voir les cartons, de fouiller un peu et nous trouvons les adresses et les noms. Pas systématiquement mais cela arrive et lorsque nous trouvons, nous appliquons ce forfait. Cela nous permettra de faire enlever ces dépôts, puisque c'est ce qui est demandé à la commune ou à VGP, et à ce moment-là c'est la personne concernée qui paiera un forfait de 250 € pour tout enlèvement inférieur à 2 m³ faisant l'objet d'un dépôt sauvage.

Et en complément de ce forfait, il sera appliqué un supplément de 150 € par kilo, dès le premier kilo atteint au-delà de ces 2 m³. Il faut savoir, par exemple, que la ville de Vélizy, pour un réfrigérateur qui pèse un certain nombre de kilos, applique jusqu'à 6 000 € d'enlèvement. Nous n'en sommes pas là mais c'est quand même assez dissuasif.

Le coût réel pour tout déchet nécessitant un traitement spécifique, s'il y a dedans de l'amiante ou je ne sais quoi, le traitement n'est plus le même, et à ce moment-là, il y aura un devis et la personne le paiera. Et en général, les traitements filières, ce n'est pas une bonne idée parce que cela coûte très cher. J'espère que cela permettra de résoudre ces problèmes, en tout cas de les atténuer. Et Versailles Grand Parc va également mettre les moyens pour renforcer cette politique.

Marc TOURELLE

Merci Christophe. Des questions ?

Michel BOISRAME

J'ai deux questions : quelle amende en cas de récidive ?

Christophe MOLINSKI

C'est la même pour l'instant.

Marc TOURELLE

Je dirais — peut-être pas au tarif indiqué de Vélizy — qu'il y a peu de chances de récidive, ça monte vite quand même.

Michel BOISRAME

La deuxième question est : comment va-t-on faire pour le contrôle ? Y a-t-il des caméras partout ?

Christophe MOLINSKI

Non, il n'y a pas des caméras partout. D'abord parce que nous n'avons pas les moyens d'en avoir partout et parce que nous avons préféré mettre les caméras au service de la population plutôt qu'à celui des déchets. Même si c'est important, nous sommes quand même limités par un budget. Mais nous avons tout de même certains lieux identifiés comme étant récurrents qui, eux, sont sous caméras. Et la police municipale ira également effectuer des recherches, ce qu'elle fait déjà, dans les dépôts. Ce sont les deux seuls traitements que nous avons, malheureusement, nous aimerais en avoir plus.

Marc TOURELLE

Les points sensibles sont tout de même sous surveillance vidéo. Pendant un moment, nous avions effectivement mis un focus, il n'y avait pas de tarification d'amende mais rien que le fait de retrouver, d'aller frapper à la porte et de dire qu'il ne fallait pas le faire, cela a déjà calmé un peu. Là, nous montons d'un cran, ce genre d'incivilités, lorsque l'on touche au portefeuille, ont tendance à diminuer.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Cher Christophe Molinski, mieux vaut prévenir que guérir : comment informe-t-on la population de cette décision importante, afin qu'elle réfléchisse à deux fois avant de mettre des déchets dans la rue ?

Christophe MOLINSKI

Il y aura deux types de communication : l'un relié par nos propres communications habituelles, le Mag, le panneau Decaux. Et seront également apposés — c'est en cours de rédaction avec la communication et Versailles Grand Parc — des panneaux sur les points d'apport volontaire, qui diront ce que les gens encourent.

André BLUZE

Sur les points d'apport volontaire, il y a déjà une pancarte qui indique le texte de loi et ce n'était vraiment pas très dissuasif puisque c'était une amende de 1 500 €, si je me souviens bien. Je suppose que les caméras nécessaires sont essentiellement devant les points d'apport volontaire à la Quintinye, quartier que je connais bien. Et j'ai même vu des cartons qui traînaient devant le Clos du Roi, il faut donc que ce soit vraiment très dissuasif. L'objectif est très bien, je demandais cette chose-là depuis longtemps, cela arrive, tant mieux, mais il faudrait vraiment être très réactif lorsqu'il se passe ce genre de choses et ne pas laisser traîner les choses. Dans certaines communes, c'est le maire qui va rapporter les déchets chez les gens.

Christophe MOLINSKI

Celui de Vélizy l'a fait. Nous avons également un complément que je n'ai pas nommé, qui est le centre de supervision urbaine intercommunal qui, dans ses horaires de surveillance, permet aussi d'identifier les gens qui déposent. Et c'est vrai que nous les traçons et que nous voyons d'où ils sortent et où ils rentrent.

Marc TOURELLE

Ce qui sera vraiment dissuasif, ce sera que lorsque l'on aura pris quelqu'un et que l'on aura facturé, cela se saura.

André BLUZE

Par contre, il faut mettre sur le site Internet de la ville que c'est important.

Marc TOURELLE

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de mettre aux voix cette tarification : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Approuvée à l'unanimité

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE RENNEMOULIN AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRES
– ANNÉE 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi N°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre collectivités territoriales, ;
VU le Code de l'Education et notamment son article L.212-8 ;
CONSIDÉRANT que la commune de Rennemoulin ne dispose pas d'école publique pour accueillir les enfants en âge d'être scolarisés ;
CONSIDÉRANT l'accueil des enfants rennemouinois dans les structures de la commune de Noisy-le-Roi pour ce qui concerne le temps scolaire et la pratique du sport scolaire ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer la participation due par la commune de Rennemoulin, pour le fonctionnement de l'ensemble de ces services au titre de l'année 2024 ;
VU l'avis de la Commission Enfance ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré ;

1) DECIDE de fixer la participation annuelle due par la commune de Rennemoulin, pour le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, la pratique du sport sur le temps scolaire comme suit :

- Participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles applicable, de janvier à décembre, pour l'année 2024 : **1 771 € par an et par élève**
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires applicable, de janvier à décembre, pour l'année 2024 : **560 € par an et par élève**
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires pour la pratique du sport à l'école applicable, de janvier à décembre, pour l'année 2024 : **280,80 € par élève**

2) DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

Marie-Hélène HUCHET

Bonsoir à tous. La commune de Rennemoulin ne disposant pas d'une structure scolaire, comme tous les ans nous mettons au vote les montants qui lui seront demandés pour le fait que les écoles et les services péri et extrascolaires de Noisy-le-Roi accueillent les enfants de Rennemoulin, au moyen d'une participation aux frais de fonctionnement versée par cette commune. Ce sont des frais réels qui sont calculés et assurés par la commune et ensuite appliqués proportionnellement au nombre d'élèves concernés.

C'est pourquoi il est proposé de fixer, pour l'année civile 2024, les niveaux de participation suivant :

- Pour le fonctionnement des écoles maternelles : 1771 € par élève ;
- Pour le fonctionnement des écoles élémentaires : 560 € par élève ;
- Et pour le sport : 280,80 € par élève.

Dans la délibération, vous avez l'évolution des effectifs, à savoir que pour l'année 2024–2025 il n'y a que 8 enfants. Et vous avez également l'évolution de la participation depuis 2022, avec les montants qui vous sont indiqués. Il est donc proposé ce soir de voter cette délibération en conséquence.

Marc TOURELLE

Merci Marie-Hélène, c'est une délibération que nous votons chaque année. Y a-t-il des questions ?

Michel BOISRAME

C'est juste une modification pour l'année civile 2025, je suppose, et pas 2024 ?

Marc TOURELLE

Non, c'est bien 2024.

Salvador LUDENA

Je voudrais juste rajouter et rappeler, puisque ce sont bien les frais de fonctionnement des écoles qui sont votés, que Rennemoulin participe uniquement aux frais de fonctionnement et pas à l'investissement nécessaire pour recevoir les enfants. Je me permets de le rappeler parce qu'au cours de l'année, Rennemoulin avait fait un bel article pour expliquer qu'elle n'avait pas besoin de penser à un rapprochement entre Bailly et Noisy. Je comprends qu'elle n'en ait pas besoin parce qu'elle bénéficie gratuitement des écoles et que ce sont les Noiséens qui payent les écoles pour recevoir les enfants de Rennemoulin.

Marc TOURELLE

Très bien, merci Salvador. S'il n'y a pas d'autres commentaires ou questions, je vous propose de voter cette participation annuelle de la commune de Rennemoulin aux frais de fonctionnement scolaires : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Approuvée à l'unanimité

AVIS PREALABLE CONCERNANT LE PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITE DE LA CRECHE « LE COCON » GERE PAR LE GROUPE LA MAISON BLEUE

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU la demande formulée par le groupe La Maison Bleue, gestionnaire de la crèche « Le Cocon », sise 1 rue de Verdun à Noisy-le-Roi ;

VU l'avis de la commission petite enfance ;

CONSIDERANT les besoins croissants en mode d'accueil sur le territoire communal et le nombre significatif de familles en attente d'une solution d'accueil ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

1) APPROUVE l'augmentation de capacité de la crèche « Le Cocon », qui passera de 17 à 19 places, dans les conditions actuelles d'accueil (8h00 – 19h00, du lundi au vendredi).

2) DIT que La présente délibération sera transmise au groupe La Maison Bleue pour suite à donner.

3) DIT que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Marie-Hélène HUCHET

C'est une régularisation. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la commune est l'autorité organisatrice de l'accueil de jeunes enfants. À ce titre, elle est sollicitée pour avis sur les projets de création, d'extension, de transformation des établissements d'accueil du jeune enfant, les EAJE. Le groupe La Maison bleue, gestionnaire de la crèche « Le Cocon », 1 rue de Verdun à Noisy-le-Roi, a présenté un projet d'augmentation de capacité visant à passer de 17 à 19 places, sans modification des conditions actuelles d'accueil, du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures.

La protection maternelle et infantile (PMI) a d'ores et déjà rendu un avis favorable sur ce sujet. Il s'agit donc, pour le conseil municipal, de formaliser à son tour un avis favorable, afin de répondre à la procédure réglementaire et d'accompagner ce développement nécessaire pour répondre aux besoins des familles noiséennes.

Marc TOURELLE

Merci Marie-Hélène. Cette capacité était prévue au départ.

Marie-Hélène HUCHET

Oui, cela a été ouvert pour 19 berceaux.

Marc TOURELLE

Y a-t-il des questions ?

Michel BOISRAME

Cela nous offre plus de berceaux ?

Marc TOURELLE

Nous en avons pris 10.

Michel BOISRAME

D'accord. Et les places sont toutes occupées ? Comme des gens sont partis et ont quitté la crèche.

Marc TOURELLE

Il y a toujours une liste d'attente qui, en général, se résorbe bien au cours de l'année.

Magali PRADEL

J'aurais voulu savoir pourquoi, au niveau de la crèche des Deux Oies, une section a été fermée en petite enfance, et pourquoi il y a eu un certain nombre de démissions depuis le début de l'année. Est-ce que cela a été évoqué en commission petite enfance ?

Marie-Hélène HUCHET

C'est une question que vous avez posée pour le conseil municipal, je ne sais pas si j'y réponds maintenant.

Marc TOURELLE

Oui, on peut répondre maintenant, ce sera ça de moins à répondre tout à l'heure.

Marie-Hélène HUCHET

Effectivement, la structure bébé a été fermée, ce qui représente 10 berceaux. Nous avons un manque d'effectif, ce ne sont pas des démissions.

Magali PRADEL

(*Intervention inaudible – hors micro*)

Marie-Hélène HUCHET

Sur le Cocon, nous avons une convention pour 10 berceaux. Sur les Deux Oies, il y a 70 berceaux, une section est fermée parce que nous manquons de personnel, il y a donc - 10 berceaux, c'est-à-dire qu'il y a 60 berceaux qui sont ouverts. Il y a un départ pour des études, une reconversion, deux personnes qui se sont rapprochées de leur domicile, il y a également des personnes en disponibilité, chose que nous ne pouvons pas refuser au bout de deux demandes. Nous sommes en phase de recrutement et à la fin de l'année nous devrions aboutir à de bonnes conditions pour pouvoir ouvrir dans des conditions sereines pour les enfants et les agents.

Magali PRADEL

D'accord, mais si je parle du solde, cela fait bien - 10 berceaux sur la crèche des Deux Oies et sur cette délibération on nous demande d'augmenter la capacité de 2.

Marc TOURELLE

Mais ce n'est pas une capacité pour nous sur cette crèche, nous avons 10 berceaux.

Michel BOISRAME

Non, mais pour les familles en général.

Marc TOURELLE

Oui, bien sûr, ils ne sont pas obligés de passer par nos berceaux.

Michel BOISRAME

Ce qui fait qu'il y a 8 possibilités pour les habitants de la ville.

Marie-Hélène HUCHET

La Maison bleue travaille également avec les entreprises, ce ne sont donc pas forcément des Noiséens. C'est-à-dire qu'elle peut très bien fournir un berceau, par exemple, dans une société qui s'est installée sur la commune. Mais nous, nous avons réservé 10 berceaux.

Marc TOURELLE

Merci Marie-Hélène. J'ajouterais que sur ces métiers-là auprès de la petite enfance, comme auprès des personnes âgées, il y a une très forte tension, ces métiers sont difficiles. Cela pose donc des questions dans toutes les collectivités.

Je vais mettre aux voix, il s'agit d'approuver l'augmentation de capacité de la crèche Le Cocon qui passe de 17 à 19 places : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvée à l'unanimité

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – Trophée Forum des Associations 2025

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la république ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2025-07-04-02 du 7 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;

VU l'avis de la commission des finances du 22 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'examen des actions menées au titre de l'année 2025 par les associations dans le cadre du « Trophée du Forum des associations 2025 » ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

1) ATTRIBUE les subventions exceptionnelles suivantes dans le cadre des trophées des associations 2025.

| Trophées des associations | | Noisy-le-Roi |
|---------------------------|---------------------|--------------|
| 1 ^{ère} | Yoga et sophrologie | 150 € |
| 2 ^{ème} | Comité de jumelage | 150 € |
| 3 ^{ème} | Soutien scolaire | 150 € |

2) DIT QUE les crédits sont ouverts au chapitre 65, nature 65748 du budget 2025.

Salvador LUDENA

Bonsoir à tous. Tous les ans, dans le cadre du forum des associations, nous avons la difficile tâche d'essayer de mettre à l'honneur 3 associations. Je dis que c'est une tâche difficile car je crois que nous avons 80 associations, et comment dire qu'il y en a une qui est plus méritante que d'autres, parce qu'elles sont toutes largement investies auprès de nos administrés et de notre commune. J'aime rappeler que, par exemple, sur le Sibano, nous avons une quarantaine d'associations et 4 800 adhérents pour 12 000 habitants en réunissant les communes de Bailly et Noisy-le-Roi. Comment

choisir 3 associations par an ? Mais il faut bien le faire et c'est la difficile tâche que nous avons avec Bailly, d'essayer de mettre à l'honneur 3 associations par an.

Les critères c'est avant tout qu'elles soient baillacoises ou noiséennes, qu'elles soient investies depuis plusieurs années et qu'elles participent aux manifestations ou qu'elles aient quelque chose de particulier. Elles ont toutes quelque chose de particulier, elles arrivent toutes à faire des choses bien, mais il faut que l'on en détermine 3 tous les ans. Cela tourne, sur les 40 associations pour chaque ville, cela fait 40 ans, c'est un peu long mais c'est comme ça, nous essayons de ne pas donner le même trophée tous les ans à la même association.

Cette année, 3 associations sont sorties du lot, en tout cas nous les avons retenus : Yoga Sophrologie, une association qui s'investit aussi dans le handicap et qui fait tous les ans sur Noisy une découverte à la Roseraie. Elle ne l'a pas faite cette année mais elle fait habituellement tous les ans une journée découverte à la Roseraie pour tous les administrés qui le souhaitent. Nous avons également mis à l'honneur le Comité de jumelage parce que cette année, comme toutes les autres, ils font beaucoup de choses, peut-être un peu plus cette année que les autres années. La paëlla a été faite en plus, les nouveaux liens qui ont repris avec le tennis, et je dirais que le jumelage y était pour beaucoup dans ce cadre-là et d'autres. Et la troisième association sur le social, c'est le soutien scolaire auprès de vos enfants, une association qui s'investit régulièrement pour donner autant de chance à tous nos enfants.

Voilà donc les 3 associations retenues, chacune recevant 300 €, 150 € pour Bailly, 150 € pour Noisy-le-Roi. Au total, cela fait 450 € pour Noisy-le-Roi que nous mettons au vote. Je rappelle qu'ils sont au budget et comme nous les remettons un peu plus tard après le forum, nous le remettons au vote tous les ans. Merci.

Marc TOURELLE

Merci. C'est également une délibération traditionnelle. Y a-t-il des questions ?

André BLUZE

Ce n'est pas une question, mais comme j'étais membre de l'association de soutien scolaire, je voudrais dire que chaque année, à la fin de l'année scolaire, l'association donne des livres aux enfants qui ont été soutenus. C'est donc très bien que cela arrive maintenant et j'espère qu'à l'avenir nous pourrons leur donner des subventions parce qu'un certain nombre d'enfants ont la chance d'avoir un soutien et, d'autre part, ils ont chacun un livre, cela leur permettra donc d'acheter des livres de bonne qualité.

Marc TOURELLE

Merci André. Nous leur versons une subvention.

André BLUZE

L'association n'a jamais demandé de subvention.

Marc TOURELLE

Si, 200 €.

André BLUZE

Pardon, mais on ne les voit pas dans les demandes de subventions, au temps pour moi. Il faut savoir qu'ils donnent à chaque fois des livres à tous les enfants, et ils organisent une sortie éducative à la fin de l'année à différents endroits, cela leur permettra donc de pouvoir y aller.

Salvador LUDENA

Je rappelle juste que les 150 € qui sont versés sont symboliques, le trophée est plus la mise à l'honneur de l'association dans l'année pour tous ceux qui la dirigent et l'accompagnent.

Marc TOURELLE

Merci beaucoup. Je vous propose donc d'attribuer ces subventions, comme cela a été dit : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. De toute façon, ils ont déjà reçu des chèques en bois.

Salvador LUDENA

Ils étaient en bois jusqu'au jour où cela est voté et normalement ils ne le sont plus (*rires*).

Approuvée à l'unanimité

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU la délibération n° 2024-01-07-09 portant adoption d'un règlement intérieur pour l'Ecole Municipal des Sports - Noisy Sport ;

VU le projet de modification du règlement de fonctionnement de l'Ecole Municipale Des sports ;

VU l'avis de la commission Jeunesse, sports et jumelage du 22 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la proposition de modifier le règlement intérieur regroupant toutes les modalités de fonctionnement de l'Ecole Municipale ses Sports ;

ENTENDU l'exposé ;

Après en avoir délibéré,

- 1) APPROUVE le Règlement Intérieur de l'École Municipale des Sports – Noisy Sports, comme annexé à la présente
- 2) DÉCIDE d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaire en vue de son exécution
- 3) DIT que les dispositions entreront en vigueur lors de la rentrée 2025-2026

Salvador LUDENA

C'est très simple, vous avez pu le voir, la modification est sur les horaires. Nous nous sommes rendu compte que nous avions des horaires différents, d'ouverture et de fermeture, de l'application Portail famille pour le centre de loisirs. Il a des horaires et à l'école municipale des sports nous avions des jours et horaires un peu différents. Nous avons donc uniformisé pour que les gens qui vont sur la plateforme puissent s'inscrire à l'école des sports et au centre de loisirs en même temps. La modification est donc l'uniformité de l'ouverture de la fermeture du Portail familles entre les deux.

Marc TOURELLE

Merci. Vous avez la délibération mais le slide est plus parlant. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, je vous propose donc d'approuver cette modification du règlement intérieur de l'école municipale des sports : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Approuvée à l'unanimité

ACQUISITION DE LA PARCELLE AK 78 APPARTENANT A L'ETAT

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

VU le code de l'Urbanisme ;

VU l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 22/04/2024 ;

VU le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines en date du 27/03/2025 ;

CONSIDÉRANT que la ville accepte la rétrocession de la parcelle AK 78 ;

CONSIDÉRANT que la parcelle est à classer dans le domaine public communal et qu'elle est déjà affectée à un service public et entretenue par la ville ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

- 1) ACCEPTE** la rétrocession à l'euro symbolique, par l'État, de la parcelle AK 78, située rue André Le Bourblanc,
- 2) DIT** que la parcelle est incorporée dans le domaine public communal et intégrée au linéaire de voirie pour 7 mètres,
- 3) AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 4) DIT** que les crédits d'enregistrement sont inscrits au budget.

Delphine FOURCADE

L'État souhaite céder la parcelle cadastrée AK 78, d'une superficie de 116 m², dont il est propriétaire rue André Le Bourblanc sur la commune de Noisy-le-Roi, à l'entrée de la ville côté golf.

Et en application des articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme, qui accordent aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale une priorité d'acquisition sur la cession d'un bien de l'État situé dans leur territoire, l'État a donc soumis ce projet de cession à la ville au prix de 1 € symbolique. Cette valeur résulte de l'avis domanial rendu par le pôle d'évaluation de la direction départementale des finances publiques des Yvelines, en date du 22 avril 2024.

La parcelle rétrocédée à l'euro symbolique sera incorporée dans le domaine public communal et intégrée dans le linéaire de voirie à hauteur de 7 mètres linéaires.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter cette rétrocession, et d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Je souhaitais juste compléter cette note de synthèse par une information. Nous avons donc demandé à l'inspectrice des finances publiques qui gère ce dossier, s'il y aurait des frais attachés à cette opération de cession à l'euro symbolique. Elle a donc indiqué qu'il n'y aurait aucun frais de cession puisqu'elle se fait à l'euro symbolique, via un acte administratif qui constatera le transfert de charges et affectera la parcelle à la commune.

Michel BOISRAME

Même notariés ?

Delphine FOURCADE

Non.

Marc TOURELLE

Y a-t-il d'autres questions sur cette parcelle ? Pas de questions, je mets aux voix cette acquisition : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Approuvée à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITE DE VERSAILLES GRAND PARC POUR L'ANNEE 2024

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la république ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;

VU le rapport d'activités de l'exercice 2024 de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ;

CONSIDÉRANT que le maire doit communiquer au Conseil municipal les rapports d'activités des établissements publics de coopération intercommunale auxquels la Ville est membres ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Marc TOURELLE

Vous avez donc reçu en annexe le rapport d'activité pour 2024, je n'ai pas la prétention de vous en faire une lecture exhaustive, ni de parler de tous les sujets de façon très approfondie. Je voudrais simplement rappeler un certain nombre de choses concernant notre communauté d'agglomération.

Je ne vais pas rappeler, on les connaît par cœur, les 18 communes, etc., mais la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est une communauté peu intégrée. C'est-à-dire qu'elle n'a pris essentiellement que les compétences obligatoires qui sont essentielles, liées aux déchets, à l'eau et à l'assainissement, au transport. De façon historique également, l'enseignement musical car c'était aussi un marqueur de cette communauté d'agglomération.

Sur l'année 2024, une grosse mobilisation de la communauté d'agglomération autour des JO, puisqu'il y avait plusieurs épreuves à Versailles ou dans le secteur, en particulier l'équitation qui était très remarquée et la proximité avec le golf et le marathon.

Concernant les déchets, puisque c'est la plus grosse compétence de VGP, depuis maintenant le début de la dernière mandature, elle s'est lancée dans la tarification écoresponsable, la Teco. Cela a été un long travail, qui a nécessité énormément de réflexions, d'études pour assurer la réussite de ce qui était au départ une expérimentation, mais de ce qui va progressivement s'étendre à l'ensemble de l'agglomération puisqu'il y a des communes qui rejoignent le dispositif. Avec une réussite de cette tarification, puisque nous avons une baisse conséquente du volume d'ordures ménagères. Également un développement du compostage, que ce soit sur les logements individuels, bien entendu, mais aussi sur le collectif maintenant. Nous allons d'ailleurs également expérimenter de nouveau sur Noisy-le-Roi du compostage collectif.

Concernant le cycle de l'eau, il y a également un document très important qui est travaillé depuis de longues années, qui se fait en plusieurs phases et qui a pris 5 ans, c'est le schéma directeur d'assainissement. C'est un long travail qui est en train d'aboutir, ce schéma sera valable entre 10 et 15 ans, un certain nombre de priorités et de travaux seront fixés, il y aura donc un plan pluriannuel d'investissement. Je voudrais rappeler que tout ce qui concerne l'assainissement est un budget annexe qui doit s'équilibrer par lui-même, « l'eau paye l'eau » comme on dit.

À Versailles Grand Parc, il y a également eu un travail important concernant le mode de gestion de l'assainissement. Aujourd'hui, VGP gère suivant différents modes, elle les utilise d'ailleurs tous puisque, de façon historique, la ville de Versailles était gérée en régie. Il y a une équipe d'un peu plus d'une vingtaine d'égoutiers qui est présente, ils ont été transférés de Versailles à VGP et c'est toujours en régie à Versailles. Il y a eu une réorganisation au sud de l'agglomération, nous allons fonctionner en régie avec marchés publics. Et sur le nord de l'agglomération, ce qui nous concerne nous et d'autres villes, nous sommes en délégation de service public. Demain, lors du conseil communautaire, la nouvelle délégation de service public sera accordée pour le contrat de Versailles Grand Parc Nord.

Concernant la GEMAPI, la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, elle est déléguée par VGP aux différents syndicats, au SIABB pour ce qui concerne le syndicat de la Bièvre et à HYDREAULYS pour ce qui concerne la Mauldre et le ru de Gally. Vous connaissez le travail qui a été mené sur Rennemoulin avec tout le reméandrage, cet automne des travaux vont démarrer dans le domaine de la Faisanderie sur trois communes : Bailly, Saint-Cyr et Fontenay. Là aussi, nous allons reméandrer le ru de Gally, ce sont des opérations assez fortement financées par l'Agence de l'eau.

Un travail important est également fait sur la Ville intelligente, avec un dispositif très important. Le président François de Mazières le rappelle, VGP est l'un des EPCI les mieux dotés en termes de vidéosurveillance par habitant, si ce n'est le mieux doté. Tout récemment, il y a moins d'un an, il y a eu la création de ce centre de supervision urbaine, qui est aussi une belle opération.

Le développement économique est également une compétence obligatoire, avec un certain nombre d'initiatives qui sont menées par VGP.

Les déplacements également, c'est essentiellement la gestion des bus. Des études se poursuivent également autour de la ligne 18.

Je le disais, il y a aussi la culture et le tourisme, essentiellement l'enseignement musical, dont mon collègue de Bailly a la délégation. Il y a eu un nouvel accueil pour les touristes à Versailles juste en face de la gare rive gauche, qui avait été fait avant les JO.

Voilà donc pour résumer un peu comment fonctionne Versailles Grand Parc. C'est une communauté d'agglomération assez cohérente, avec trois bassins de vie assez différents entre la vallée de la Bièvre, la plaine de Versailles et le secteur urbain. Mais tout ce beau monde s'entend bien et cela fonctionne bien sous la présidence du maire de Versailles. En termes financiers, l'EPCI est très peu endetté, c'est l'un des EPCI le moins endetté de France.

Magali PRADEL

J'ai trois questions, deux sur l'eau et une sur la géothermie. Sur l'eau, demain, au conseil communautaire de Versailles Grand Parc, on va déléguer toute la gestion de l'eau, je crois, au moins une certaine partie à VGP.

Marc TOURELLE

C'est déjà le cas depuis 2020.

Magali PRADEL

Nous avions transféré les comptes.

Marc TOURELLE

Non, nous avions également transféré les contrats. Depuis plusieurs années déjà, Noisy-le-Roi avait un contrat qui était géré par la SAUR. C'était un contrat communal qui est passé contrat communautaire au 1^{er} janvier 2020 et la communauté d'agglomération a pris simplement le contrat et les budgets annexes associés de la commune, comme il l'a fait pour l'ensemble des communes. J'expliquais qu'aujourd'hui on aggrafe ensemble un certain nombre de communes, pour avoir des contrats plus efficaces et plus optimisés.

Magali PRADEL

Justement, ma question est la suivante : Noisy-le-Roi, au sein de Versailles Grand Parc, est la seule commune rattachée à Val de Gally, alors que toutes les autres communes sont rattachées à Carré de Réunion.

Marc TOURELLE

Non, toutes les autres communes ne sont pas rattachées à Carré de Réunion. Il y a quatre exutoires, donc un certain nombre de communes, et d'ailleurs la plupart, rejettent sur les deux stations de Achères et Valenton.

Magali PRADEL

Ce n'est donc pas Val de Gally. Ma question est de savoir quel est l'intérêt de rattacher Noisy-le-Roi à Versailles Grand Parc pour l'eau, alors que c'est la seule commune qui est rattachée à Val de Gally avec, je crois, Villepreux, Les Clayes-sous-Bois et Saint-Cyr-l'Ecole.

Marc TOURELLE

Je crois que tu n'as pas bien compris ce que j'ai dit tout à l'heure : la compétence de l'eau et de l'assainissement est obligatoire, que la commune de Noisy-le-Roi a dû transférer, comme toutes les autres communes, au 1^{er} janvier 2020. Demain, la délibération visera à attribuer le délégataire de la délégation de service public, comme c'est le cas aujourd'hui, il n'y a pas de changement.

Magali PRADEL

Je vais poser la question différemment : compte tenu du nombre de constructions qui sont faites dans les Yvelines au sens général, est-ce que, dans les 10 ans à venir, puisqu'un PNT est fait, on ne changera pas le rattachement de Noisy-le-Roi à Val de Gally pour le faire à Carré de Réunion ?

Marc TOURELLE

Cela n'a rien à voir avec le traitement puisque la délibération qui sera prise demain ne concerne que la collecte et là, ce n'est plus Versailles Grand Parc mais Hydraulys, puisque VGP a confié la compétence traitement à Hydraulys. Aujourd'hui, il n'y a donc pas de raison que l'on aille déverser nos eaux sur Carré de Réunion pour la simple raison que c'est la logique de bassin qui vaut pour Noisy-le-Roi, comme pour toutes les autres communes.

Magali PRADEL

Elle restera donc sur Val de Gally.

Marc TOURELLE

La commune de Noisy-le-Roi verse donc sur le bassin versant du Val de Gally et y restera.

Magali PRADEL

OK. J'ai une autre question sur un autre sujet complètement différent.

Marc TOURELLE

Pour être encore plus précis, il y a un tout petit bout de Noisy-le-Roi, le plus près de Bailly, qui verse sur Carré de Réunion, mais tout le reste verse sur Val de Gally.

Magali PRADEL

Concernant la géothermie, il est indiqué dans le fascicule que le forage est au Chesnay et que d'autres forages sont prévus à Saint-Cyr et d'autres villes. Est-ce qu'à chaque fois, via le SEY par exemple, les communes vont se porter caution pour un certain montant de travaux de forage ?

Marc TOURELLE

Absolument pas, il n'y a pas de caution ou de choses comme ça.

Magali PRADEL

Il y a quand même des garanties.

Marc TOURELLE

C'est pareil, c'est un marché public, il y a une délégation de service public. Il y a deux choses : la production, qui est aujourd'hui assurée par Engie en raison du permis minier qu'il possède, et Guy, Christophe et Marc sont également concernés par cette question. Il y a donc un groupement, puisque les communes sont les autorités concédantes, la compétence n'a pas été déléguée à VGP, elle est aujourd'hui travaillée par les cinq communes : Bailly, Noisy-le-Roi, Bougival, La Celle-Saint-Cloud et Le Chesnay-Rocquencourt. Rien ne sera donc payé par les communes pour cet aspect-là. Une délégation de service public doit trouver son achèvement en janvier ou février, c'est donc un marché public avec des opérateurs qui vont s'engager sur un contrat, des prix, des prestations, un développement de réseaux.

Magali PRADEL

Pour le forage du Chesnay, Engie a un certain montant d'emprunt qui est, pour partie, garanti par le département et le SEY, cela a été voté.

Marc TOURELLE

Je n'ai rien garanti du tout.

Magali PRADEL

Cela a quand même été voté en 2023 pour le SEY.

Marc TOURELLE

Non. Il y a plusieurs partenaires dans ce groupement, le Département est intéressé par le développement de la géothermie.

Magali PRADEL

À ma connaissance, le Département garantit 15 %.

Marc TOURELLE

Nous vérifierons ce que tu nous dis.

Magali PRADEL

Et le SEY, c'est 5 %.

Marc TOURELLE

Il y a donc le SEY, le SIGEIF, mais c'est un opérateur privé qui prend ses risques industriels, comme dans toute délégation de service public.

Nous prenons acte du fait que vous ayez reçu ce rapport d'activité et que l'on a humblement essayé d'en décrire quelques aspects.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BAILLY NOISY-LE-ROI – RAPPORT D'ACTIVITE 2024

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la république ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 aout 1966 portant création du SIBANO ;

VU le dernier arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2016 modifiant les statuts du SIBANO ;

VU le rapport d'activité 2024 du SIBANO adopté par le comité syndical le 30.09.2025,

CONSIDERANT la nécessité de prendre acte du rapport d'activité annuel du Syndicat auquel la ville adhère ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

PREND ACTE du rapport d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal de Bailly Noisy-le-Roi.

Marc TOURELLE

Je vais laisser la parole à Salvador qui va faire le même exercice sur le Sibano.

Salvador-Jean LUDENA

Qui va faire le même exercice mais plus simple pour le Sibano, syndicat intercommunal de Bailly et Noisy, créé en 1966 et auquel siègent 12 élus de Bailly et 12 élus de Noisy. Cela permet à chacun d'avoir toutes les informations et à Bailly et Noisy-le-Roi nous avons un élu de l'opposition, titulaire à Bailly et suppléant à Noisy-le-Roi. C'est un syndicat qui permet à chacun d'être informé de ce qui s'y passe. Comme l'a dit Marc, nous avons pour habitude de faire un rapport annuel et je vais essayer de vous en faire une synthèse.

Je rappellerai que l'objet du syndicat est de développer et d'entretenir les infrastructures sportives, ou pas, mais elles sont pour la plupart sportives et certaines pourraient être utilisées pour autre chose, et de les mettre à disposition de nos associations mais aussi de la commune, de nos écoles, du collège qui bénéficient de toutes ces installations. Ce qui représente, pour les deux communes, 12 500 habitants qui peuvent bénéficier de toutes ces installations.

L'année 2024 a été marquée principalement par des réalisations concrètes :

- D'abord, la livraison des deux pistes couvertes de padel ;
- La réfection des sols de deux gymnases, celui des Princes et la salle du Cournouiller à Bailly ;
- Le lancement des travaux du projet Rebond, qui sont principalement des vestiaires mais aussi des salles de danse et un club-house qui a démarré en 2024 et qui devrait être livré d'ici la fin de l'année si tout se passe bien ;
- Et en 2024, nous avons aussi lancé les études de maîtrise d'œuvre pour l'accès sud au stade du Sibano, la création d'un parking de 50 places et 2 terrains de foot à 5.

L'année 2024 a aussi été l'héritage des J.O. Nous avons bénéficié d'un terrain de cécifoot de la période des jeux olympiques et paralympiques, qui va nous permettre d'enrichir notre offre inclusive. Ce terrain est aujourd'hui entreposé aux serres de Chapoval et le Sibano a prévu de le mettre à l'espace du terrain multisports, sous réserve que l'on soit subventionné à hauteur de 80 %. Au cours de l'année 2024, nous avons fait tous les dépôts de demandes de subventions et nous attendons les retours avant de poursuivre sur cet héritage.

Des manifestations importantes accompagnées par le Sibano : la Fête du vélo, la Fête du sport, le forum des associations dont nous avons attribué tout à l'heure les fameux trophées, les Trails de la Plaine, le cross du collège. Toutes ces manifestations sont largement soutenues par le Sibano.

Concernant la situation financière, le Sibano a une recette de l'ordre de 1,2 million d'euros, dont 97 % sont issus des contributions communales fiscalisées. Les dépenses de l'année 2024 ont été d'un peu plus de 1 million d'euros, des dépenses bien maîtrisées, avec des économies substantielles cette année, notamment sur l'énergie. Un résultat qui revient à l'équilibre après deux années déficitaires, un résultat excédentaire de 150 000 €, et une capacité d'autofinancement de 470 000 € et un taux d'épargne de 37 %.

Des investissements de 1,6 million d'euros, dont les pistes de padel qui ont été terminées, et le début des travaux du projet Rebond. Nous avons eu pour un peu moins de 1 million d'euros de recettes de subventions et de retour de FCTVA. Un résultat déficitaire en investissement de 722 000 €, principalement lié à l'avancement des travaux. Un déficit en investissement est bon signe, cela signifie que les travaux avancent, ce n'est donc pas catastrophique.

Et un résultat positif à 333 000 € sur l'année 2024 avec les reports à nouveau. Et je rappellerai qu'en 2024, le Sibano n'avait plus aucun emprunt en cours.

En conclusion, après deux années déficitaires, 2024 marque un retour à l'équilibre financier, un soutien fort au développement sportif et associatif. Les projets lancés peuvent être financés et posent les bases d'une dynamique positive pour nos communes. Je vous remercie.

Marc TOURELLE

Merci Salvador pour cette présentation.

Michel BOISRAME

Effectivement, comme c'est le rapport de 2024, il n'y a plus d'emprunt à rembourser mais au début de l'année on a commencé un emprunt de 2,7 millions pour créer le projet Rebond.

Salvador-Jean LUDENA

Tout à fait, nous avons fait un emprunt de 2,7 millions, il a été voté. D'une part, parce qu'une subvention du Département est attendue, de 1 million d'euros. Subvention qui a été acceptée, qui est toujours sur le bureau du Département mais qui, aujourd'hui, ne nous a pas été versée, et comme les travaux avancent, il faut bien que l'on puisse les financer. Et, d'autre part, c'était le financement de travaux que nous avions prévus et qui peuvent être payés grâce à l'épargne que nous avons. Nous avons donc fait un emprunt de 2,7 millions sur 25 ans à la Caisse des dépôts et consignations au taux lié à l'épargne, mais j'en reparlerai lors du prochain rapport de l'année prochaine. Mais tu fais bien de le souligner.

Marc TOURELLE

Merci.

Magali PRADEL

Je voudrais juste confirmer qu'entre 2020 et 2025, sur notre taxe foncière la part du Sibano a été multipliée par 3.

Salvador-Jean LUDENA

Je ne sais pas par combien elle a été multipliée, mais tu as déjà posé la question l'année passée et j'ai déjà apporté la réponse sur le sujet. Je vais te dire sur quels comptes-rendus cela était parce que je me doutais que tu poserais la question.

Magali PRADEL

Mais ça, je le sais, c'est juste que les gens ont le droit de savoir à quoi cela est dû lorsque c'est multiplié par 3 sur leur taxe foncière.

Salvador-Jean LUDENA

Bien sûr.

Magali PRADEL

Tous les ans, les gens se posent la question de savoir pourquoi le montant augmente, c'est donc bien de leur dire au moment du rapport.

Salvador-Jean LUDENA

Je voudrais juste te rappeler qu'en 2023, les recettes sont passées de 800 000 € à 1,1 million, elles ont donc augmenté de 300 000 €, 200 000 € pour la part de Noisy-le-Roi et 100 000 € pour la part de Bailly. Souvent, les gens se rendent compte lorsque cela augmente mais ils oublient lorsque cela baisse. Je rappellerai donc qu'en 2016 et 2017, le Sibano a eu une baisse de 225 000 € de recettes. Si l'on y ajoute juste l'inflation, les 300 000 € d'augmentation sont inférieurs à l'inflation. Et il était nécessaire d'avoir ces 300 000 € de recettes pour pouvoir offrir à nos associations et nos administrés les besoins qu'ils expriment tous les jours dans les installations sportives.

Elles étaient précédemment sur la taxe d'habitation, laquelle a été supprimée, on la retrouve donc pour tous les propriétaires sur la taxe foncière. Est-ce que le montant est bien proportionné ? Lorsque tu dis que c'est 3 ou 6 fois, je ne sais pas. En tout cas, je peux te dire que les recettes du Sibano se cantonnent à celles de Bailly et Noisy-le-Roi, elles sont de 1,2 million, comme je l'ai dit tout à l'heure. Et pour tous les administrés qui ont vu leurs impôts augmenter pour cette part, ils voient aussi le résultat, nous avons un projet Rebond, deux pistes de padel et bien d'autres opérations sont prévues et serviront aux administrés. Au moins, pour une fois, lorsqu'ils payent ils voient le résultat assez rapidement.

Marc TOURELLE

Et j'ajouterais, parce que je m'en souviens très bien, que c'est quelque chose de très exceptionnel de voir baisser les contributions. C'est ce qui a été fait à un moment donné où le Sibano avait devant lui un projet et dont il savait qu'il ne se réalisera pas avant les deux ou trois années à venir, le temps des études. L'ensemble du comité du Sibano a décidé de faire une pause pendant ce temps-là et, à la demande de la commune de Bailly qui connaissait des difficultés financières à l'époque, d'ajuster les contributions aux nécessités du Sibano.

Aujourd'hui, comme l'a exprimé Salvador, le Sibano doit investir, des associations de danses attendent, le collège également, le club de foot. Il faut donc investir et ce n'est pas non plus un gros mot que de devoir emprunter pour investir, c'est comme cela que l'on fonctionne. En sachant que si l'on doit emprunter, il faut que l'on ait la capacité d'autofinancement en face, et pour cela il faut avoir des contributions au niveau, sinon cela ne sert à rien d'emprunter si l'on ne peut pas rembourser.

Magali PRADEL

Ce n'est pas une critique par rapport aux investissements qui sont choisis, c'est simplement qu'il me semble logique de rappeler, au moment du rapport, que la contrepartie de tous ces investissements que les gens peuvent constater, c'est le fait qu'au niveau du Sibano leurs cotisations, entre 2020 et 2025, ont été multipliées par 3. Il s'agit juste d'entendre cela et c'est factuel.

Marc TOURELLE

C'est faux de dire cela, je vais te dire une autre chose factuelle : la taxe d'habitation a disparu et forcément, à un moment donné, les contributions sont fiscalisées, elles seront donc sur la dernière taxe qui reste. Là où avant les gens payaient sur deux taxes, ils ne payent plus que sur une. Malheureusement, et ça, je le déplore comme tout le monde, cette taxe d'habitation a disparu et aujourd'hui, et d'ailleurs pour l'ensemble des services de la ville, ce sont les propriétaires qui payent tout ce que fait la ville. Malheureusement, ce sont des choix politiques qui ont été faits il y a presque 10 ans et nous n'en sommes pas responsables.

En tout cas, si l'on veut être honnête jusqu'au bout, le Sibano ne prélève pas plus qu'il ne prélevait auparavant, en étant passé de 225 000 à 300 000 €. Il faut donc être un peu honnête dans le raisonnement et ne pas essayer de faire prendre aux gens des vessies pour des lanternes.

Salvador-Jean LUDENA

Je l'ai dit tout à l'heure, nous avions déjà abordé cette question lors du compte-rendu du 7 octobre 2024. À ce moment-là, nous avions en direct les 300 000 € d'augmentation de recettes pour le Sibano, c'est une question qui avait déjà été posée et pour laquelle nous avions apporté les réponses. Merci.

Marc TOURELLE

Merci. Je vous propose de prendre acte, merci Salvador et merci à l'ensemble des élus qui siègent au Sibano, à toute l'équipe qui est quand même restreinte et resserrée et qui fait un beau travail.

Salvador-Jean LUDENA

Merci.

QUESTIONS DIVERSES

Marc TOURELLE

Nous en avons fini avec les délibérations, des questions ont été posées.

Première question concernant les relations RATP/T13, je vais laisser la parole à Jérôme.

Jérôme DUVERNOY

Bonsoir à toutes et à tous. Je crois qu'il y a une question qui est : « Est-ce que les villes de Bailly et Noisy-le-Roi ont rencontré la RATP ? ». La réponse est oui, les villes de Bailly et Noisy-le-Roi ont rencontré la RATP le 11 septembre. Les hasards du calendrier ont fait que lors de cette réunion, il a été décidé qu'il y aurait une autre réunion plus importante, non seulement avec les élus de la ville mais aussi les participants de diverses associations. La demande a été acceptée et nous nous rencontrerons donc une nouvelle fois le 3 novembre.

Marc TOURELLE

Les associations seront invitées, je ne sais pas si c'est déjà le cas. La RATP Cap IDF, qui prendra ses fonctions le 14 décembre à 3 heures du matin, invite à la fois les collectivités, les élus et les associations à partager une réunion le lundi 3 novembre.

Nous avons répondu à la question sur la crèche.

Concernant l'extension du cimetière, nous avons dû revoir l'AMO puisque, non seulement il n'a pas donné satisfaction mais il a remis une esquisse insignifiante et a pris énormément de retard, nous avons donc décidé de mettre fin au contrat. Nous repartons donc, non pas de zéro mais presque, puisque nous allons à nouveau désigner un AMO. Une fois qu'il y aura APD/PRO/DCE, les trois phases pour tout projet, il y aura une enquête publique et une durée de travaux de 18 mois. Cela ne me réjouit

pas plus que ça parce que le temps commence à nous presser mais, malheureusement, nous ne pouvions pas nous engager avec un partenaire qui donnait des signes de faiblesse et qui était peu fiable, les choses sont donc un peu reportées.

Magali PRADEL

J'ai un commentaire à faire : sur l'appel d'offres qui avait été fait probablement avec cette société, l'extension de cimetière était d'un montant approximatif de 350 000 €. C'est pour cela que je reviens au PUP et à l'extension de 1,8 million, où, de 350 000 € à 1,8 million, la marche est haute.

Marc TOURELLE

Très bien. En ce qui concerne le permis de construire, la question est : « pourquoi n'y en a-t-il qu'un seul de signé ? » J'avoue que j'ai du mal à répondre à cette question.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Je rappelle que la création du quartier Montgolfier est d'un privé à un privé, si nos camarades promoteurs ne déposent pas de permis, nous ne pouvons pas le faire à leur place.

Magali PRADEL

Je rappelle que dans le contrat de mixité sociale, trois contrats avaient été déposés au 31 décembre 2023. Il y en a un qui a donc été signé dès le mois d'août.

Marc TOURELLE

Quel contrat ?

Magali PRADEL

Les permis de construire, pardon. Il y en a un qui a été signé dès le mois d'août, or, dans le contrat de mixité sociale, il y en avait visiblement deux autres qui avaient été déposés au 31 décembre 2023. C'est pour cela que je m'attendais à ce qu'il y en ait deux autres.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Delphine va rebondir mais un dépôt ne signifie pas une acceptation.

Patrick KOEBERLE

Concernant le contrat de mixité sociale, je crois qu'il y a un peu de confusion, nous n'avons jamais parlé de dépôt de permis de construire mais de dépôt d'agrément de logements sociaux.

Magali PRADEL

La liste des permis de construire avait été déposée concernant le projet Montgolfier et elle était dans le contrat de mixité sociale.

Marc TOURELLE

En tout cas, il n'y en a qu'un et nous espérons qu'il y en aura d'autres.

La cinquième question concerne le projet de navette autonome. Je vous invite à retenir la date du lundi 17 novembre où la société MILLA, qui est appelée à développer ce projet, viendra en réunion de municipalité ici même, présenter ce projet aux élus. L'invitation est partie, vous aurez donc l'occasion à ce moment-là de poser toutes les questions sur ce projet qui va bientôt démarrer.

Nous avons répondu à la dernière question, puisque c'était dans le cadre des frais et honoraires notariés qui n'existeront pas puisqu'il s'agit d'un acte administratif.

Magali PRADEL

Il y a aussi les recours au niveau du PLU.

Marc TOURELLE

J'ai reçu un certain nombre de recours gracieux, auxquels toutes les réponses ont été faites. Ce sont des courriers de rejet, l'un à propos de la DP sur Montgolfier, un courrier reçu le 28 juillet, un courrier a été adressé le 11 septembre. Un de Monsieur Thaureaux et Madame Benkimoune, reçu le 1^{er} septembre, le courrier a été adressé le 1^{er} octobre. Deux courriers de l'AC2NB sont arrivés le 1^{er} août et le 3 septembre, avec un retour le 12 septembre. Et l'APEBN sur le PLU également, des courriers du 1^{er} août et du 2 septembre, j'ai d'ailleurs mis en copie le conseil municipal puisqu'elle avait adressé un mail à l'ensemble des conseillers, avec une réponse le 12 septembre. À ce jour, les courriers de rejet ont tous concerné les recours gracieux qui m'avaient été adressés.

Magali PRADEL

J'ai vu dans les décisions que tu avais pris un avocat.

Marc TOURELLE

Oui.

Magali PRADEL

Pourquoi prends-tu un avocat si tu as rejeté les recours ?

Marc TOURELLE

En fait, c'est l'avocat qui rédige les courriers et je les signe.

Michel BOISRAME

J'ai trois questions.

Marc TOURELLE

Michel, sur les questions nous nous sommes mis d'accord, Magali me les envoie bien avant.

Michel BOISRAME

Ce sont trois questions vraiment très simples.

Marc TOURELLE

Allez, vas-y.

Michel BOISRAME

L'arrêté municipal temporaire n° 2025-155 concernant une dérogation à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit le long du T13 pour tous les travaux que tu as signés, Christophe, le 27 août, pour une période qui n'excédait pas le 3 octobre. Des riverains ont été surpris de recevoir un prospectus de la décision unilatérale de SNCF réseaux de poursuivre les travaux jusqu'au 17 octobre, et plus particulièrement les nuits du 13 au 17 octobre. Nous aimerais savoir s'il y a un nouvel arrêté.

Marc TOURELLE

Il y en a un en cours pour les travaux de nuit. Concernant la communication, j'ai adressé tout mon mécontentement à la SNCF qui, contrairement aux accords que nous avions pris, a communiqué de son côté sans faire valider la communication par la commune, si bien que c'est, ni fait, ni à faire. Ayant pris connaissance de cette information, j'ai adressé ce jour tout mon mécontentement parce que la communication doit absolument être validée par la mairie.

Michel BOISRAME

D'ailleurs, durant les travaux sur la période écoulée, à partir de la sente située à 50 mètres des travaux, Riverail a enregistré des données qui montrent que les seuils réglementaires n'ont pas été respectés non plus.

Marc TOURELLE

C'est sûr que cela fait plus de bruit et c'est d'ailleurs pour cela que l'on signe un arrêté.

Michel BOISRAME

D'accord. Pour quelle raison Noisy-le-Roi a signé un partenariat avec l'association "Réseau des parents" qui est très controversée par ses prises de position et son financement ?

Marc TOURELLE

Nous avons eu l'occasion de délibérer, cela a donc été expliqué. Je laisserai peut-être Marie-Hélène s'expliquer là-dessus, mais de façon très pragmatique nous les avons rencontrés. Il y a déjà un peu plus d'un an, il y a eu une soirée à Versailles autour des questions parentales liées à l'éducation, j'ai rencontré cette association qui me proposait de les rencontrer. L'objectif est de pouvoir apporter une réponse aux parents afin qu'ils ne restent pas seuls lors de problèmes liés à l'éducation, aux difficultés, à l'émotion. Et je suis sûr que c'est une forte attente des parents que d'avoir un accompagnement.

Je vais te dire Michel, je vais juger sur pièces. J'entends ces choses-là, j'ai lu aussi des choses, j'ai lu aussi la réponse qu'apporte sur son site Réseau des Parents. Il faut être alerté, et tu as raison de le dire, s'il y a des choses il faut pouvoir les vérifier. Mais nous allons évaluer l'action puisque nous avons signé une convention et il est hors de question pour moi qu'il y ait des aspects politiques, de l'entrisme ou je ne sais quoi, je serai très vigilant là-dessus. Mais Marie-Hélène, peut-être peux-tu apporter des éléments ?

Marie-Hélène HUCHET

Je ne vais pas du tout rentrer dans les émotions qui peuvent être émises par certaines parties, cela ne m'intéresse pas du tout. Nous avons donc rencontré cette association et nous avons signé une convention en deux temps. Dans un premier temps, un bilan sera effectué par rapport aux associations qui sont à l'écoute des familles. Suite à ce bilan, des interventions seront faites et seront de toute manière contrôlées et vérifiées et nous verrons exactement ce qu'il en est. Ce sont des interventions auprès des parents et absolument pas auprès des enfants, contrairement à ce que l'on peut entendre. Ça ne rentrera pas dans les écoles, ce sera éventuellement travaillé avec des directrices qui pourront peut-être émettre des demandes particulières sur certains projets. Nous avons fait une présentation avec la petite enfance qui est très intéressée, c'est suite à l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) a été demandée en début de mandat, il y avait un vide à ce sujet-là. Nous nous sommes donc rapprochés de cette association qui peut justement nous aider à répondre aux parents dans leurs difficultés.

Pour avoir participé à plusieurs ateliers, avec la ville de Viroflay, je n'ai jamais entendu de choses très particulières, c'est toujours bienveillant. Et il y a aussi des intervenants, si je peux donner la parole à Audrey qui intervient auprès de ce réseau, elle pourra aussi vous renseigner. Je ne serai pas plus dans ces émotions-là.

Marc TOURELLE

Audrey ?

Audrey de FORNEL

J'étais en arrêt pendant ce rapprochement et c'est lorsque je suis rentrée que j'ai découvert que nous étions en partenariat. Il m'est arrivée d'intervenir à deux reprises, pour des raisons professionnelles, pour le réseau qui intervient auprès des communes, qui fait une analyse des besoins et qui va ensuite mener des actions pour aider les parents selon les besoins et ceux des collectivités, directeurs d'écoles ou autres. Les thématiques demandées ont toujours été pour l'aide des parents, par exemple tel type d'apprentissage pour tel type de personnalité d'enfants, comment poser un cadre serein à la maison, le lien entre l'école et la parentalité, des thèmes qui concernent tous les parents. Il n'y a jamais eu de sujet idéologique soulevé par exemple, cela a toujours été très professionnel, reçu dans les locaux de la mairie de Saint-Cloud une fois et plusieurs rendez-vous en visio une autre fois. En tant qu'intervenante extérieure pour le réseau des parents au sein des collectivités, l'expérience que j'ai est que c'était toujours réfléchi en amont, professionnel et pour des parents.

Marc TOURELLE

Merci Audrey. Michel.

Michel BOISRAME

Ma dernière question : nous avons reçu une invitation pour l'inauguration des Jardins de Noisy le 23 octobre et j'en ai reçu une autre, parce que mon beau-père y est, le 6 novembre, il y a deux inaugurations ?

Patrick KOEBERLE

C'est bien le 6 novembre l'inauguration concernant la réhabilitation des jardins de Noisy, par contre vous devez répondre avant le 23.

André BLUZE

Je sais que ce n'est pas le bon jour mais je vais donner ma lettre de démission au conseil municipal parce que je n'habite plus physiquement à Noisy, cette lettre de démission partira donc demain, d'où ma présence ce soir.

Marc TOURELLE

Bien, je l'apprends André. J'en profite pour te remercier de ta position de conseiller municipal et de ce que tu as pu faire depuis le début de la mandature au sein de ton équipe. C'est la Bourgogne, c'est ça ? Très bien. Merci de ta participation au conseil depuis le début de la mandature, je recevrai donc ta lettre. Elle est là, d'accord.

André BLUZE

Et je voudrais dire que j'espère que dans la campagne future, ce sera un peu plus ouvert et sans agressivité. Parce que la démocratie demande des échanges entre les uns et les autres sans être agressif.

Marc TOURELLE

Comme tu le sais, je ne serai pas en première ligne, mais je le souhaite tout comme toi. En tout cas, le moment venu, lorsque les choses seront bien éclaircies et les candidats bien déclarés, je les recevrai pour que l'on puisse convenir d'un certain nombre de choses afin que, effectivement, la campagne puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Parce qu'il faut qu'il puisse y avoir une campagne, que chaque candidat puisse apporter ses propositions. Plus on est dans un espace serein, mieux c'est, surtout avec ce que l'on voit aujourd'hui un peu partout, le développement de choses peu agréables sur les réseaux sociaux, c'est donc bien de convenir d'un certain nombre de choses. En tout cas, je prendrai des dispositions pour que les choses puissent se passer de la meilleure des façons.

André BLUZE

Parce que la vérité n'existe pas que dans un camp, il faut la partager et il faut avoir un dialogue intelligent sans agressivité ou quoi que ce soit.

Une dernière chose : j'ai trouvé une phrase exprimée par un ancien conseiller municipal du Berry qui peut être utilisée par tout le monde : « *La démocratie c'est quand la majorité d'aujourd'hui respecte l'opposition d'hier et quand l'opposition d'hier respecte la majorité d'aujourd'hui.* »

Marc TOURELLE

Très bien, j'espère que l'on retiendra de moi que je respecte l'opposition.

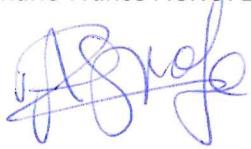
Christophe MOLINSKI

Une précision : j'ai interrogé le directeur général des services du SEY par rapport aux 5 %, je vais donc vous donner la réponse directement. Dans la première géothermie, qui s'appelait Géomicube et qui dessert la copropriété de Parly 2, le SEY n'a aucune implication, c'est bon de le rappeler. Dans la deuxième, SAS Verdi, le SEY est actionnaire à hauteur de 5 %, soit un apport de 400 000 €, mais ne garantit rien d'autre que son propre investissement.

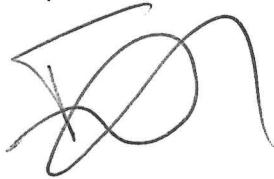
Marc TOURELLE

Merci pour cette précision. Je vous invite à retenir la date du prochain conseil le 8 décembre. Merci à toutes et à tous et bon retour dans vos foyers.

Secrétaires de séance
Marie-France AGNOFE



Delphine FOURCADE



A Noisy-le-Roi, le 06 octobre 2025
Le Maire,
Marc TOURELLE

